

Présentation à la Régie de l'énergie

**Séance de travail
Suivi du plan directeur**

26 juillet 2018

Suivi du plan directeur

- > Suivi obligatoire en vertu de la Loi sur transition énergétique Québec
- > Une approche globale de suivi et de reddition de comptes est en préparation
- > Des indicateurs seront développés :
 - le plan est-il exécuté tel que planifié?
 - les résultats obtenus sont-ils ceux attendus?
 - les résultats ont-ils été efficaces et obtenus avec une économie de moyens?
- > L'atteinte des cibles sera mesurée



Suivi du plan directeur (suite)

- > TEQ, les distributeurs et les ministères et organismes (M/O) évaluent leurs programmes et font de la reddition de comptes
- > Travaux amorcés :
 - Recensement et analyse des pratiques en ce qui a trait à l'évaluation de programmes et la reddition de comptes auprès d'organisations comparables à TEQ, les M/O et les distributeurs d'énergie
 - Recensement des indicateurs pour les programmes administrés par TEQ, les distributeurs et les M/O (efficacité énergétique, GES, etc.)
 - Exercice d'arrimage, de cohérence et d'optimisation de la reddition de comptes d'autres organismes
 - Élaboration d'une approche pour l'évaluation de programmes et la reddition de comptes



Suivi du plan directeur (suite)

- > Une coordination entre organismes est en voie d'être élaborée :
 - réduire la somme de travail exigé des distributeurs ou des M/O sans affecter la qualité de l'information
- > Les résultats seront diffusés
- > La Table des parties prenantes sera consultée par TEQ :
 - approche globale
 - indicateurs
- > Un comité interministériel de haut niveau sera mis à contribution pour le suivi du plan
- > Des comités de TEQ avec les distributeurs d'énergie assureront les suivis requis
- > L'accent sera mis sur l'amélioration des données et sur les feuilles de route
- > Le Conseil d'administration de TEQ exercera une vigilance

